

Paris, le 24 mars 2006

**EMOI DE FRANCIS HILLMEYER EN 2004 A PROPOS DES INVALIDES QUI
LIQUIDENT LEUR RETRAITE :
LE MINISTRE DE LA SANTE VIENT DE LUI REPONDR QUE LE PROBLEME
EST ENFIN REGLE PAR UNE LOI RECENTE**

Francis HILLMEYER avait écrit au Ministre de la santé pour lui faire part du problème vécu douloureusement par les personnes devenues invalides lorsqu'elles liquident leur retraite. En effet, avant 60 ans, le montant de la pension d'invalidité est calculée par rapport aux 10 meilleures années de cotisations salariées alors que dès que la personne invalide atteint 60 ans sa pension diminue par suite du re-calcul sur la moyenne de ses 21 meilleures années. Le député du Haut-Rhin avait demandé dans sa lettre s'il ne semblait pas à Monsieur Xavier BERTRAND, urgent de mettre fin à cet aspect des choses, à cette véritable organisation de la pauvreté des plus pauvres et si l'idée de la solidarité nationale n'est-elle pas choquée.

Le Ministre vient de lui répondre favorablement en lui indiquant qu'une loi récente avait enfin pallié à ces situations. Plusieurs mesures ont ainsi été prises pour tenir compte du caractère souvent incomplet de la carrière professionnelle des intéressés.

Désormais, les conditions dans lesquelles les personnes invalides liquident leurs droits à pension à retraite sont plus favorables que les conditions de droit commun, vient de lui écrire le Ministre de la santé.